

Règlement - Concours photo "Liberté Cliché Créativité"

Date de réception des œuvres **au plus tard le 15 mai 2026**

envoi des œuvres à alesaggloarts@gmail.com

Contexte

Dans le cadre du festival Les Passeurs de Livres, l'association Alès Agglo Arts et Histoire (4AH) organise un concours photo ouvert à tous les photographes amateurs et confirmés. Les photographes professionnels (munis d'un siset ou d'une carte de presse) peuvent participer de manière bénévole et hors compétition en proposant l'exposition d'un tirage, non réalisé par l'association, en rapport avec le thème du concours.

Le concours photo intitulé : "Liberté Cliché Créativité" souhaite ouvrir la thématique du festival Les Passeurs de Livres 2026, "Difficiles libertés", autour de la réflexion plus large de la liberté et de la devise républicaine : "Liberté Égalité Fraternité". Chaque candidat.e est libre, donc, de proposer une photographie selon la technique qu'il souhaite, numérique ou argentique, ou toute image créée par procédés anciens (anthotype, cyanotype, collodion humide, ...).

Aucune restriction de sujet, de style ou de genre n'est imposée : paysage, portrait, macrophotographie, couleur ou noir et blanc, abstrait, objet, mise en scène, documentaire ou photo de famille.

Aucune date de prise de vue, de création, ni aucune restriction géographique n'est imposée.

Les participants s'engagent à proposer une œuvre originale et doivent s'assurer de disposer de tous les droits nécessaires à la diffusion et à l'exposition de leur image, y compris les droits liés aux personnes photographiées.

Seules les photographies numériques seront imprimées par l'association, tout autre format d'image devra être déposé au siège social de 4AH, à l'Espace André Chamson à Alès ou envoyés par courrier : 2 place Henri Barbusse, 2 Bd Louis Blanc, 30100 Alès.

Les photographies sélectionnées dans la shortlist (entre 10 et 15) par le comité de sélection seront exposées pendant le festival Les Passeurs de Livres.

Concours non rémunéré. Les participants acceptent que leurs images soient diffusées sur les supports web et print et les réseaux sociaux de l'association 4AH et du festival Les Passeurs de Livres.

Candidats et participation

Le concours est ouvert à tous les photographes, amateurs ou confirmés, sans limite d'âge. Les photographes professionnels (munis d'un siset ou d'une carte de presse) peuvent participer de manière bénévole et hors compétition en proposant l'exposition d'un tirage, non réalisé par l'association, en rapport avec le thème du concours.

- Le concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure (autorisation des parents obligatoire pour les mineurs)
- Catégorie intergénérationnelle : pas d'âge minimum ni maximum requis
- Envoi par mail ou avec une plateforme de fichiers lourds à alesaggloarts@gmail.com
- Les participants conservent leur droit d'auteur mais autorise 4AH à utiliser les images pour sa communication et l'impression des images

Spécifications techniques

- Chaque participant propose une seule photographie
- L'image doit être nommée ainsi : "titre_prenom_nom.jpg"
- Les œuvres ne doivent pas porter atteinte à la dignité humaine, ni enfreindre la loi
- Format de l'image : bord large de 3000 px minimum, 150 DPI ou plus, en JPEG
- Légende obligatoire : préciser le contexte, le lieu, la date et l'intention ou le message
- Les images générées par intelligence artificielle ne sont pas autorisées

Jury et sélection

Un jury, présidé par un photographe, et composé des membres de l'association 4AH et de spécialistes des arts et de l'histoire, évaluera les œuvres des participants selon la pertinence en rapport au thème et en regard des critères suivants :

- L'esthétique et la composition
- L'originalité du sujet ou de l'angle choisi

Règlement - Concours photo "Liberté Cliché Créativité"

- La qualité technique : lumière, cadrage, colorimétrie, harmonie formelle
- L'émotion ou le message transmis

Lauréat du concours

Un seul lauréat pour le concours sera désigné pendant le festival Les Passeurs de Livres. Le candidat ou la candidate recevra comme prix le livre photo de Thierry Vezon et Patrick Cabanel, "Cévennes Lumières", édité par Alcide, maison mise à l'honneur en 2026.

Ce prix ne peut pas être réclamé sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Le prix du concours n'est ni cessible, ni remboursable. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur du prix en cas de nécessité.

Période du concours photo

L'inscription est obligatoire pour participer au concours photo. L'œuvre doit être envoyée par mail, déposée ou reçue au siège social de l'association **au plus tard le 15 mai 2026**.

La sélection du jury aura lieu entre le 20 et le 30 mai.

Le lauréat du concours sera dévoilé pendant le festival Les Passeurs de Livres.

Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Autorisation et responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Dans le cadre du code de la propriété intellectuelle, tel que prévu à l'article L. 121- 1., les participants acceptent d'ores et déjà de concéder, à titre gratuit et non exclusif, les droits de propriété intellectuelle relatifs à ladite contribution ainsi énumérés : le droit d'utilisation et de reproduction pour les besoins promotionnels ou de publicité du concours, le droit de représentation et de diffusion, le droit d'adaptation des photographies pour les réseaux sociaux, sans dénaturer ou porter atteinte aux œuvres, le droit d'utilisation et d'exposition, en reconnaissant la paternité de l'œuvre par la citation du nom de l'auteur.

Les œuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, l'association 4AH s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les œuvres qu'avec leur autorisation préalable. Dans le cadre de l'application de son droit moral, chaque participant peut demander, à tout moment, le retrait d'utilisation de son œuvre.

Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participants, l'acceptation du présent règlement et des décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Fait à Alès, le 27 février 2026

Gérard Génarez,
président de 4AH





ASSOCIATION ALÈS AGGLO ARTS ET HISTOIRE !

Association déclarée en préfecture du Gard sous le n° W301003549

Concours photo "Liberté Cliché Créativité"

Date de réception des œuvres **au plus tard le 15 mai 2026**

envoi des œuvres à **alesaggloarts@gmail.com**

Bulletin de participation et acceptation du règlement

Je soussigné(e)

accepte les conditions et le règlement du concours photo organisé par l'association Alès Agglo Arts et Histoire (4AH) et intitulé "Liberté Cliché Créativité", créé à l'occasion et dans le cadre du festival Les Passeurs de Livres 2026.

J'atteste sur l'honneur être l'auteur ou l'autrice de la photographie envoyée ou déposée à l'association 4AH, et accepte qu'elle soit diffusée sur les réseaux sociaux et les sites web de 4AH et du Festival Les Passeurs de Livres. Je m'engage à transmettre uniquement une photographie ayant été prise ou créée par tout moyen numérique ou argentique, et n'ayant pas été générée par intelligence artificielle.

Adresse :

Nom du fichier déposé :
(titre_prenom_nom.jpg)

Légende (préciser le contexte, le lieu, la date et l'intention ou le message) :

Le

à

Signature



**ASSOCIATION
ALÈS AGGLO
ARTS ET HISTOIRE !**

Association déclarée en préfecture du Gard sous le n° W301003549



ASSOCIATION ALÈS AGGLO ARTS ET HISTOIRE !

Association déclarée en préfecture du Gard sous le n° W301003549

Concours photo "Liberté Cliché Créativité"

Autorisation parentale à la participation d'un mineur

Je soussigné(e)

Père

Mère

Tuteur légal de

né(e) le

accepte les conditions et le règlement du concours photo organisé par l'association

Alès Agglo Arts et Histoire (4AH) et intitulé "Liberté Cliché Créativité", créé à l'occasion et dans le cadre du festival Les Passeurs de Livres 2026. J'atteste sur l'honneur que mon enfant est bien l'auteur de la photographie envoyée ou déposée à l'association 4AH, et accepte qu'elle soit diffusée sur les réseaux sociaux et les sites web de 4AH et du Festival Les Passeurs de Livres. Je m'engage à transmettre uniquement une photographie ayant été prise ou créée par tout moyen numérique ou argentique par mon enfant, et n'ayant pas été générée par intelligence artificielle.

Renseignements obligatoires du mineur pour valider l'inscription

(si vous ne souhaitez pas que son nom soit diffusé, indiquez juste l'initiale du nom) :

Prénom et nom :

Téléphone du parent ou du tuteur :

Adresse :

Copyright : par défaut sont indiqués les nom et prénom de l'enfant sauf mention contraire. ex : © 2026 Martin Dupont ou © 2026 Martin D.

Nom du fichier déposé :

(titre_prenom_nom.jpg)

Légende (préciser le contexte, le lieu, la date et l'intention ou le message) :

Le

à

Signature



ASSOCIATION
ALÈS AGGLO
ARTS ET HISTOIRE !

Association déclarée en préfecture du Gard sous le n° W301003549